

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mil vingt-quatre, le 11 avril, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINTE-SIGOLENE, dûment convoqué par Monsieur Didier ROUCHOUSE, Maire le 5 avril 2024, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Didier ROUCHOUSE, Maire.

PRÉSENTS :

M. Didier ROUCHOUSE, Maire

Mme Jocelyne DUPLAIN, M. Bernard BARRY, Mme Isabelle GAMEIRO, M. Guy VEROT (à partir de la délibération 2024_04_18) et Mme Adeline BRUN, adjoints, M. André SAGNOL et M. Philippe CELLE, conseillers municipaux délégués.

M. Yves BRAYE, M. Jean-Louis LAVERGNE, M. Antoine GERPHAGNON, Mme Anne PICHON-KELLY, Mme Karine PAULET (à partir de la délibération 2024_04_16), Mme Delphine BONNET, M. Willy BERTHASSON, Mme Adeline RASCLE, Mme Laetitia SABATIER, M. François AKAKO et Mme Manon GOURDY, Conseillers

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

M. Henri BARDEL pouvoir à M. Antoine GERPHAGNON

Mme Ghislaine BERGER pouvoir à Mme Manon GOURDY

M. Florent PARET pouvoir à M. Guy VEROT

M. Hervé BONHOMME pouvoir à M. Willy BERTHASSON

M. Adrien DESSAILLY pouvoir à M. François AKAKO

Mme Emilie SAGNOL pouvoir à M. André SAGNOL

ABSENTS EXCUSÉS :

M. Guy VEROT (jusqu'à la délibération 2024_04_17)

Mme Karine PAULET (jusqu'à la délibération 2024_04_15)

Mme Rose Marie ABRIAL

Mme Anne-Laure GUILLAUMOND

M. Matéo DUMAS-PEYRACHON

Secrétaire de séance : *Mme Laetitia SABATIER*

Objet : Travaux ENEDIS : Autorisation donnée à M. le Maire de signer avec ENEDIS une convention constitutive d'une servitude de passage sur la parcelle cadastrée section BH n° 420 au lieu-dit la Roue

(Délibération 2024_04_36)

Vu les articles L 2121-29 et L 2241-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu l'article L 2122-4 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P),

Vu les articles L 323-4 à L 323-9 et les articles R 323-1 à D 323-16 du code de l'énergie.

Considérant que dans le cadre de l'amélioration de la qualité de la desserte et de l'alimentation du réseau électrique de distribution publique, ENEDIS envisage la réalisation de travaux qui nécessitent de traverser la parcelle cadastrée section BH n°420 à La Roue, propriété communale.

Considérant qu'il convient de définir les modalités de cette servitude de passage et ainsi d'établir la convention entre la commune et la société ENEDIS,

Considérant que le projet de convention est joint à la présente délibération.

Toutes explications entendues, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve l'établissement d'une servitude de passage sur la parcelle cadastrée section BH n°420 à La Roue pour les travaux envisagés par ENEDIS,
- Autorise monsieur le Maire à signer la convention correspondante et tout acte découlant de la présente délibération.

Membres en exercice	28
Présents	19
Représentés	6
Votants	25

Quorum	15
Abstention(s)	0
Contre	0
Pour	25

Dépôt en Sous-Préfecture le : 22/04/2024
et publication sur le site internet
de la Mairie le : 22/04/2024

Pour Copie conforme

Le 16/04/2024

Le Maire,
Monsieur Didier ROUCHOUSE